
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
8 mars 2017
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère Gisèle Simard, siège #4
Madame la conseillère Johanne Cameron, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de février*
- 1.4. *Participation voie électronique séance du conseil extraordinaire*
- 1.5. *Dénonciation entente Ste-Marie-Madeleine*
- 1.6. *Demande de subvention PIQM/MADA*
- 1.7. *Projet Nouveaux Horizons*
- 1.8. *Projet en persévérance scolaire et réussite éducative*
- 1.9. *Formation ADMQ*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Demandes au MTQ/ Grand Rang*

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. *Camp de jour été 2017*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. *Récupération du plastique de type 6/demande à la MRC*

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. *Renouvellement Croix-Rouge*
- 7.2. *Adoption du rapport annuel d'activités 2016/ schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie*

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du règlement 277-17-002, taxation cours d'eau Branche 5 de la Petite décharge noire*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

2017-03-025

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jérôme Guertin*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2017-03-026

1.3 Adoption du procès-verbal du mois de février 2017

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Mario Talbot*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Gérald Poirier*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *le procès-verbal de la séance régulière du mois de février 2017.*

Adoptée

2017-03-027

1.4 Participation voie électronique séance du conseil extraordinaire

ATTENDU QUE *lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;*

ATTENDU QUE *lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séances ;*

ATTENDU QU'*en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques ;*

ATTENDU QUE *le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la participation de membres du conseil à des séances par voie électronique, dont notamment, dans les cas suivants :*

- Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;
- Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence ;
- Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration ;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire, d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et le public présent à ces séances extraordinaires.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et à notre député provincial.

Adoptée

2017-03-028

1.5 Dénonciation entente Ste-Marie-Madeleine

ATTENDU QU'une entente a été signée en 2014 entre Sainte-Marie-Madeleine et la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu concernant l'entretien du 4^e rang Sud ;

ATTENDU QUE de part et d'autre, des points ne sont pas respectés ou n'ont pas été respectés ;

ATTENDU QUE l'article 10 de cette entente prévoit un renouvellement annuel de façon tacite à moins que l'une des municipalités informe par écrit de son intention de mettre fin à l'entente et ce, au moins six mois avant l'année financière en cours ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu juge qu'il est opportun de revoir l'ensemble des clauses de cette entente et ce, afin d'assurer une qualité de service aux utilisateurs et une facilité d'application ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire part à la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine de notre désir de revoir l'ensemble de l'entente établie afin d'arriver à la conclusion d'une nouvelle entente.

DE MENTIONNER à la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine que compte tenu de l'année électorale, il y a lieu de travailler rapidement cette entente et ce, afin d'en arriver à une conclusion avant les élections ou le début de l'année 2018.

Adoptée

2017-03-029

1.6 Demande de subvention PIQM/MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire déposer un projet dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 2.5. Démarche Municipalités amies des aînés ;

ATTENDU QUE le projet consiste à l'aménagement d'un bloc sanitaire annexé à la Salle de l'institut Canadien;

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être accordée correspond à 80% des coûts admissibles pour les municipalités de moins de 3000 habitants, dont la nôtre ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité autorise Nancy Fortier, directrice générale à présenter une demande dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 2.5. Démarche Municipalités amies des aînés ;

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu confirme par la présente son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Adoptée

2017-03-030

1.7 Projet Nouveaux Horizons

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a reçu une confirmation de subvention dans le cadre du projet nouveaux Horizons ;

ATTENDU QUE la somme octroyée par le programme de subvention est de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le projet consiste principalement à l'aménagement d'un site d'exercice pour les aînés ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Nancy Fortier, directrice générale de la municipalité à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette subvention.

DE DEMANDER à l'équipe administrative de mettre tout en œuvre afin que la réalisation de ce projet puisse se faire durant l'année 2017.

Adoptée

2017-03-031

1.8 Projet en persévérance scolaire et réussite éducative

ATTENDU l'appel de projet dans le cadre du programme de la persévérance scolaire et réussite éducative ;

ATTENDU les discussions avec la direction de l'école de Saint-Charles et les besoins soulevés ;

ATTENDU QUE suite à ces discussions, il y a lieu de mettre en place une action concertée par les divers intervenants afin de favoriser la littératie auprès des 0 à 5 ans, des élèves de niveaux primaires et secondaires de même que des adultes ;

ATTENDU QUE le projet mis sur pied prévoit diverses actions afin que la lecture devienne une histoire de famille ;

ATTENDU QUE la municipalité croit que l'implication de toute la collectivité dans ce projet aura un impact positif sur nos jeunes ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Nancy Fortier à déposer le projet intitulé la lecture : Une histoire de famille ! auprès de la commission scolaire des Patriotes dans le cadre de l'appel de projets locaux 2016-2017 en persévérance scolaire et réussite éducative et de l'autoriser à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

2017-03-032

1.9 Formation ADMQ

ATTENDU la tenue d'une formation de l'association des directeurs municipaux du Québec intitulé directeurs généraux locaux et MRC : rôles et collaborations ;

ATTENDU QUE cette formation aura lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu le 12 avril prochain ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Nancy Fortier, directrice générale à participer à cette formation.

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscription et de déplacement reliés à cette participation.

Adoptée

2. FINANCES

2017-03-033

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 8 mars 2017, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 89 832,97 \$

Les salaires versés du mois de février 2017 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 14 720,62 \$.

Les salaires versés en février pour la rémunération des pompiers au montant de 11 721,35 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2017-03-034

3.1. Demandes au MTQ/ Grand Rang

ATTENDU QUE la municipalité a déjà soumis plusieurs demandes au MTQ et ce, afin d'obtenir un plan d'action concernant la réfection du Grand Rang ;

ATTENDU QUE l'état de Grand Rang ne va pas en s'améliorant ;

ATTENDU la présence de nid de poules, de roulières, et l'état de la chaussée ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des transports que des correctifs permanents soient apportés sur cette route provinciale :

DE DEMANDER au Ministère de nous faire parvenir rapidement les actions qu'il entend poser concernant l'entretien de cette route à court, moyen et long terme afin que nous puissions informer nos citoyens.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2017-03-035

5.1. Camp de jour été 2017

ATTENDU QUE la municipalité a approché Les camps AES, une division de GVL pour offrir un service clé en main pour le camp de jour à Saint-Charles-sur-Richelieu ;

ATTENDU QUE l'entreprise offre depuis plusieurs années ce service tant sur la Rive-Sud que la Rive-Nord et ce tant en milieu rural qu'urbain ;

ATTENDU QUE les références prises sont excellentes ;

ATTENDU QU'avec cette entreprise nous pourrions offrir un camp du 26 juin au 25 août;;

ATTENDU QUE le contrat est joint à la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et Nancy Fortier directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat joint à la présente résolution.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2017-03-036

6.1. Récupération du plastique de type 6/demande à la MRC

ATTENDU QUE la pollution engendrée annuellement par l'accumulation de 40 000 tonnes de produits et emballages de plastique de type 6 dans les dépotoirs québécois ;

ATTENDU QUE les impacts nocifs et la persistance du plastique numéro 6 dans l'environnement ;

ATTENDU QUE la volonté des familles d'augmenter l'éventail de matières recyclables acceptées afin d'inclure le polystyrène utilisé abondamment pour des contenants d'emballage alimentaire tels que petits pots de yogourt, verres et dômes transparents, contenants à couvercle rabattable utilisés pour les fruits, barquettes bleues pour champignons, emballages plastique pour pâtisseries, etc. ;

ATTENDU QUE le plastique de type 6 est recyclé dans d'autres provinces et qu'au Québec, des MRC et des Villes dévient efficacement ce plastique des dépotoirs, dans certains cas depuis des années ;

ATTENDU QU'il existe maintenant de l'équipement technologique de densification pour compresser le plastique de type 6 afin de réduire son volume au transport ;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu assure compétence au niveau de la récupération des matières recyclables sur l'ensemble de son territoire, incluant celui de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à la M.R.C. d'élaborer une proposition pour la récupération du plastique de type 6.

Adoptée

7. ÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-03-037

7.1. Renouveau Croix-Rouge

ATTENDU QUE l'entente avec la Croix-Rouge prendra fin sous peu ;

ATTENDU QUE les services rendus par cet organisme lors des sinistres sont importants ;

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement est jointe à la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Marc Lavigne, maire de la municipalité et Nancy Fortier directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente entre les deux parties, tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

2017-03-038

7.2. Adoption du rapport annuel d'activités 2016/ schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu doit déposer un rapport annuel en lien avec l'année 2016 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE ce rapport dresse un portrait des actions réalisées et à être réalisées ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de ce rapport.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ce rapport tel que joint à la présente résolution et de le transmettre à la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin qu'elle puisse faire le suivi auprès du Ministère de la sécurité publique.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

2017-03-039

8.1. Adoption du règlement 277-17-002, taxation cours d'eau Branche 5 de la Petite décharge noire

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués dans la Branche 5 de la Petite Décharge Noire ;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été présentés et soumis aux bénéficiaires ;

ATTENDU QUE l'article 979 du Code municipal permet au conseil de toute municipalité locale d'imposer une taxe spéciale pour ce genre de travaux ;

ATTENDU QUE les bénéficiaires se sont engagés à payer les frais encourus selon la répartition établie lors de la présentation ;

ATTENDU QUE les travaux seront taxés selon le présent règlement de taxation et que les montants facturés sont admissibles en totalité au crédit offert par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'élève à 46 371,57 \$ dont 19 519,72 \$ est attribué à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu ;

ATTENDU QUE la superficie totale concernée pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est de l'ordre de 52,648 hectares ;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour présenter ce règlement a été donné lors de la séance régulière du mois de février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement 277-17-002 intitulé taxation cours d'eau Branche 5 de la Petite décharge noire tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à la période de questions, les élus, d'un commun accord, jugent qu'il est opportun d'ajouter un avis de motion.

2017-03-040

Avis de motion règlement 277-17-003, rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure sur le territoire de la municipalité

Avis de motion est donné par madame la conseillère Gisèle Simard qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-17-003 concernant un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure sur le territoire de la municipalité.

2017-03-041

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20h24.

Marc Lavigne
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire -trésorière